



AVIS

OBJET: Règlement complémentaire sur la circulation routière concernant la limitation d'accès aux véhicules de +3.5t dans l'avenue de Chérémont

Il est porté à la connaissance de chacun que le Conseil communal, lors de sa séance du 28 mai 2024, a approuvé le règlement complémentaire de circulation routière concernant la limitation d'accès aux véhicules de + 3.5 tonnes dans l'avenue de Chérémont

Ledit règlement est publié sur le site de la Ville www.wavre.be.

Wavre, le 3 juin 2024

La Directrice générale,


Christine GODECHOUL

La Bourgmestre,


Anne MASSON